

Département des
Pyrénées-Orientales

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – LEGALITE – FRATERNITE

Arrondissement de :
Céret

N°2023/03

Commune de LAMANERE 66230

Canton de :
Prats-De-Mollo

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaine : **5**
Sous-Domaine :
5.7

Séance ordinaire du Conseil Municipal du vingt-sept janvier deux mille vingt-trois à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMANERE, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame le Maire, Gisèle JUANOLE.

**Objet : Changement
délégué CCHV
MFS social Maison
de santé et au
GECT-PAHT.**

Présents : Messieurs CUVILLIEZ Gérard, PUJOL Jacky, LAÏLLE Jean-Paul.

Formant la majorité des membres en exercice,

Absent : Madame Démoulin Pierrette, Monsieur FONT Claude.

Empêché : Néant

Procuration : Madame Démoulin Pierrette, Monsieur FONT Claude

Secrétaire de séance : Monsieur LAÏLLE Jean-Paul.

Le nombre de
conseillers
municipaux en
service est de :
Sept

Suite à la démission de Madame MARGALEF Séverine le 11 août 2022, il convient de nommer un délégué en remplacement, au sein de la commission CCHV Maison France Services-Social-Maison de santé et au sein du Groupement Européen de Coopération Territoriale – Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier GECT-PAHT.

CONVOCATION C.M
EN DATE DU :
23/01/2023

AFFICHAGE EN DATE
DU : 23/01/2023

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 28/01/2023

Accusé de réception
Certifiée exécutoire
par S/Préfecture du

- Pour la commission de la CCHV Maison France Services-Social-Maison de santé, il a été désigné Madame Pierrette Démoulin,

- Pour le GECT PAHT, il a été désigné Madame JUANOLE Gisèle comme suppléante.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la désignation des délégués,

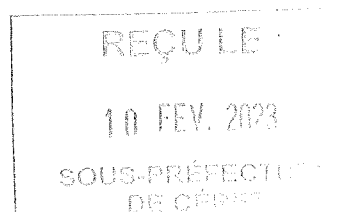
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T. Lamanère, le 27 janvier 2023.

PAR DELEGATION
LE://///////
(Signature)
Prénom Nom

Le Maire,
Gisèle JUANOLE



Juanole